Commune de Créancey et Civry-en-Montagne

Nécropole tumulaire des «Meurets (Murots) Bleus»

Etat des lieux documentaire en mars 2010

Ce groupe de cinq tumulus a d'abord été étudié par Léonce de Montille, en 1852, puis par Félix de Saulcy, vers 1860, en partie avec de Montille. En 1902, suite à la découverte de mobilier métallique par des bergers, L. de Montille est revenu fouiller le tertre n° 2 et réexaminer le tertre n° 1. Le mobilier issu des fouilles anciennes, conservé au Musée des Antiquités Nationales à Saint-Germain-en-Laye, permet une attribution de la nécropole à la fin du Premier âge du Fer et au début du second âge du Fer (Hallstatt récent – Tène ancienne).

Fin 2009, notre attention a été attirée sur le fait que les travaux agricoles s'approchaient au plus près de la masse tumulaire et risquaient d'empiéter progressivement sur celle-ci. Il a donc paru nécessaire de dresser un état des lieux actualisé de l'état actuel de cette nécropole tumulaire, documentée seulement par les recherches anciennes.

Le 30 mars 2010, une reconnaissance de terrain a permis d'enregistrer le chemin rural et le contour des tumulus au GPS et de de réaliser des photographies d'ensemble. Les données GPS ont été ensuite corrigées pour gagner en précision. Nous disposons donc maintenant d'une cartographie précise des tertres, sur fond IGN au 1/25.000° et sur fond cadastral (cartes jointes en annexe).

La numérotation adoptée pour identifier les tumulus est celle en vigueur depuis le XIX° siècle (initiée par de Montille). Nous avons ajouté l'emplacement d'un meurger arasé, encore visible en bordure de la RD 16, au nord de la nécropole, qui témoigne peut-être d'un tertre tumulaire distinct de ceux étudiés par de Saulcy. L'abbé Joly l'avait vu dans les années soixante-dix sans y accorder d'importance.

La nécropole s'étend à cheval sur la limite de commune, orientée nord-ouest/sud-est, en deux groupes de tertres (1 et 2, au nord ; 3 et 4, au sud), auxquels s'ajoute un cinquième, isolé, dans le prolongement. La disposition des tertres est légèrement différente sur notre relevé que sur le relevé ancien, mesuré de manière plus primitive par triangulation par rapport à la limite communale. Celleci passe au centre du chemin rural et les tertres 2 et 4 appartiennent donc au territoire de Civry-en-Montagne, alors que, jusque-là, l'ensemble de la nécropole était attribuée à Créancey.

Les tertres sont couverts d'une végétation arbustive qui, si elle les protège de l'érosion, ne permet plus d'en estimer la hauteur conservée, ni de se rendre compte de l'importance de la fouille centrale (en cratère ou en tranchée) par rapport au volume encore conservé.

Les diamètres approximatifs des tertres s'établissent comme suit (mesurés sur le relevé GPS) :

Tertre 1: environ 22 m Tertre 2: environ 28 m Tertre 3: environ 25 m Tertre 4: environ 17 m Ces chiffres sont notoirement supérieurs à ceux fournis par de Montille en 1902. Ils prennent en compte le départ approximatif du relief tumulaire dans la friche herbacée, alors que les archéologues du XIX° siècle semblent avoir appréhendé des tertres de pierres sans couvert végétal¹, plus compacts et moins étalés que de nos jours. Notons également que les tertres 2 à 5 sont maintenant plus ovoïdes que circulaires, étirés selon l'axe du chemin et des labours.

Le meurger arasé mesurait environ 32 x 18 m, selon un axe nord-sud, d'après les pierres encore apparentes au sol. Rien n'indique qu'il pouvait avoir une origine tumulaire ; il peut s'agir d'un simple meurger d'épierrement. Deux autres buissons recouvrant des tas de pierres étaient encore visibles récemment au sud-ouest de la nécropole, sans que l'on sache s'ils avaient une origine funéraire ou non.

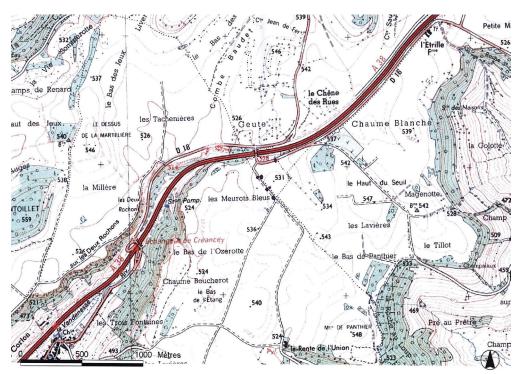
Actuellement, les labours s'avancent au ras de la masse pierreuse, mais on ne peut dire s'ils attaquent la structure du tumulus lui-même ou les déblais et matériaux répandus alentours depuis le XIX° siècle (?). La différence importante de diamètre entre celle relevée par de Montille, il y a un siècle, et celle mesurée en tournant autour avec le GPS, laisse à penser qu'il y a une certaine marge entre la limite actuelle des champs cultivés et la structure principale du tumulus. Seul un sondage d'exploration radial permettrait toutefois de l'affirmer. Le tertre le plus menacé est incontestablement le plus petit (n° 4), peu élevé et seulement couronné par un petit bosquet ; il serait facile à araser avec les moyens mécaniques modernes.

Cette petite nécropole est encore bien conservée dans le paysage, sans doute grâce au chemin d'exploitation qui la traverse. Elle fournit un intéressant témoignage des pratiques archéologiques passées. Elle est facilement accessible et pourrait être aisément mise en valeur (panneau explicatif, par ex.).

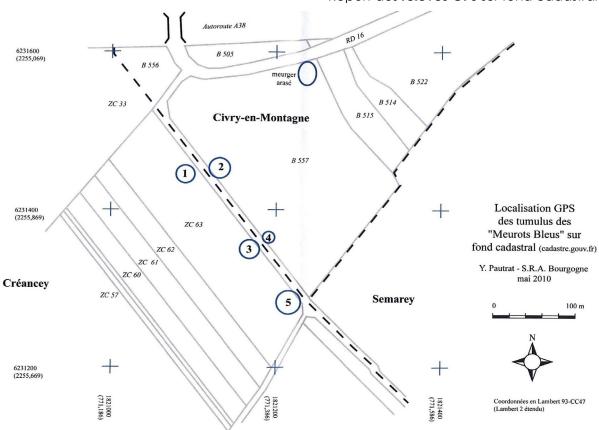
Il importe donc de sensibiliser les propriétaires fonciers (et exploitants) à sa conservation, laquelle passe par une recommandation toute simple : lors des labours, ne pas empiéter plus loin sur le relief des tertres, mais s'en tenir à la limite actuelle des zones cultivées.

Photos, revelés et commentaires : Y.Pautrat (Service régional de l'archéologie de Bourgogne) mai 2010

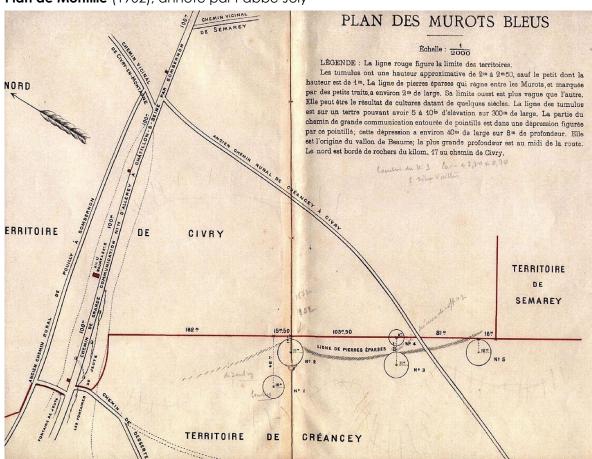
1 D'ou le nom qui leur a été donné : « Murots bleus » bleus » tiré de la couleur de la pierre utilisé.



Report des relevés GPS sur fond cadastral



Plan de Montille (1902), annoté par l'abbé Joly





Meurger arasé, en bordure de la **RD 16** (il ne figurait pas comme tumulus sur le plan ancien de la nécropole)



Les tertres 1 et 2 vus vers le nord



Les tertres 1 et 2 vus vers le sud-est, dans l'axe du chemin rural. Le tertre 3 est visible, au fond, entre les deux premiers.



Les tertres 3 et 4 vus vers l'est





Arasement latéral du tertre 1



Le tertre 5 vu vers le sud